COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION D'INFORMATION DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET FAISABILITÉ D'UN PNR EN MONTAGNE BASQUE AUPRÈS DES SOCIOPROFESSIONNELS

Du 26 octobre 2017 à Mendionde

La réunion de présentation s'est scindée en deux temps. Premièrement, une présentation de ce qu'est un PNR a été faite. Elle a donné lieu à un temps d'échange.

Ordre du jour /principaux éléments exposés

1. Contexte de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un Parc Naturel Régional en Montagne Basque

La carte du périmètre LEADER a été présentée. Il s'agit d'un périmètre au sein duquel la concertation entre les différents acteurs est ancrée. Il regroupe les communes classées en zone montagne et/ou massif, soit 111 communes. C'est sur ce périmètre que porte l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR en Montagne Basque. Le bilan du programme LEADER a permis de mettre en évidence des besoins et des enjeux pour la Montagne Basque : le portage de projets transversaux, la mutualisation de l'ingénierie, l'optimisation des ressources financières, l'intégration des Commissions Syndicales.... Face à ces enjeux, l'outil PNR apparaît comme une solution.

2. Présentation de l'outil Parc Naturel Régional

Le PNR est un "territoire rural habité avec une forte valeur patrimoniale et paysagère, fragilisé". Un PNR s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, qui prend forme dans un contrat, la Charte du Parc, et qui fixe les objectifs à atteindre dans les quinze ans. Ce contrat est basé sur une adhésion libre des communes.

Le PNR se différencie des Parcs Nationaux par ses compétences et son rôle. Le PNR n'a pas pour rôle de réglementer. En effet, un PNR naît d'une volonté locale à l'inverse d'un Parc National qui est une structure initiée et gérée par l'État. Le PNR contribue à développer une économie durable et améliore les conditions de vie et d'activité de sa population, par une gestion durable de l'ensemble de ses patrimoines (naturel, culturel, économique et humain). Un Parc National concerne des territoires bien souvent inhabités où les activités humaines sont très réglementées. Un Parc National a ainsi pour principal objectif de protéger et gérer des milieux naturels avec une réglementation stricte. Le PNR est géré par les collectivités territoriales (la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération, les gestionnaires de montagne et les communes). Un PNR ne réglemente pas, il ne contraint personne et agit par engagement volontaire.

Il a été diffusé le film de la Fédération des PNR pour définir le PNR.

3. Calendrier de l'étude d'opportunité et de faisabilité PNR en Montagne Basque

L'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR en Montagne Basque a commencé en mai 2017, avec trois prestataires : CRP consulting, Biotope et Landot et associés.

4. Le diagnostic territorial et les enjeux

Les premiers éléments du diagnostic ont fait ressortir des atouts et des menaces. Les atouts du territoire sont :

- Un patrimoine naturel exceptionnel
- Des paysages uniques marqueurs d'une identité de territoire

• Un agropastoralisme transhumant

Mais ces atouts connaissent des mutations qui fragilisent le territoire :

- La déprise agricole
- Le changement des usages
- Les nouvelles dynamiques d'urbanisation

Ce diagnostic donne des premiers éléments d'enjeux sur la gestion durable des richesses de la Montagne Basque .

- Le maintien de l'agropastoralisme
- La diversification des usages en bonne cohabitation
- La maîtrise de l'étalement urbain et revitalisation des centres bourgs

Principaux éléments d'échanges :

?

Les élus introduisent le débat par le rappel d'un contexte financier difficile pour les éleveurs et bergers de la Montagne Basque.

S'ensuit une présentation de différentes associations de protection de la nature, se sentant quelque peu délaissées par les projets de territoire. Elles informent de leur intérêt et de leur volonté à vouloir participer à la concertation, notamment sur les thématiques liées à l'eau, l'air et au sol, qui ne sont pas suffisamment évoquées.

L'écobuage, pratique ancestrale, est sujet à controverse. Il est rappelé qu'il existe un Comité d'Orientation Écobuage. Les élus souhaitent que les individus gardent en tête des dangers économiques qui pèsent sur la montagne si cette dernière n'est pas entretenue. Cette pratique ne peut pas être remplacée par le gyrobroyage du fait du relief et de son coût.

Il est demandé comment est pris en compte le patrimoine bâti. C'est le diagnostic qui va l'analyser et le définir. Il sera bien évidemment pris en compte. En effet, le territoire possède un patrimoine exceptionnel dont certains sont des patrimoines de l'humanité et il est important de prendre conscience de l'histoire du territoire.

L'agriculture doit aussi être un pilier de ce PNR. En effet, il est mis en évidence que dans les Montagne Basque l'agriculture est à la base du maintien des paysages et de nombreuses activités.

Il existe une crainte du fait que le PNR peut engager une massification du tourisme. Or il est rappelé qu'un PNR prône un tourisme doux et respectueux de l'environnement et des Hommes.